

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-013 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 11 février 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 11 février 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2015-014 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LABORATOIRE D'ANALYSES, SPANC, LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES), DRESSES PAR MONSIEUR JEAN-MARC BIZERN, COMPTABLE
Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur Jean-Marc BIZERN, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par Monsieur Jean-Marc BIZERN, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-015 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	250 557,43				250 557,43	
Opérations de l'exercice	1 313 964,82	1 494 914,31	5 237 160,50	5 537 445,92	6 551 125,32	7 032 360,23
TOTAUX	1 564 522,25	1 494 914,31	5 237 160,50	5 537 445,92	6 801 682,75	7 032 360,23
Résultats de clôture	69 607,94			300 285,42		230 677,48
Restes à réaliser	192 355,00	67 130,00			192 355,00	67 130,00
TOTAUX CUMULES	1 756 877,25	1 562 044,31	5 237 160,50	5 537 445,92	6 994 037,75	7 099 490,23
RESULTATS DEFINITIFS	194 832,94			300 285,42		105 452,48

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 39 votes pour et 4 abstentions (Monsieur Patrice Maury, pouvoir de Madame Paola Benastre à Monsieur Patrice Maury, Monsieur Jean-Louis Constant, pouvoir de Madame Sylvie Theulier à Monsieur Jean-Louis Constant), adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-016 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - LABORATOIRE D'ANALYSES

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	17 451,48			2 817,09	17 451,48	2 817,09
Opérations de l'exercice	18 426,68	17 451,48	3 667,69	22 590,35	22 094,37	40 041,83
TOTAUX	35 878,16	17 451,48	3 667,69	25 407,44	39 545,85	42 858,92
Résultats de clôture Restes à réaliser	18 426,68			21 739,75		3 313,07
TOTAUX CUMULES	35 878,16	17 451,48	3 667,69	25 407,44	39 545,85	42 858,92
RESULTATS DEFINITIFS	18 426,68			21 739,75		3 313,07

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-017 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - SPANC

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		6 916,91		1 931,03		8 847,94
Opérations de l'exercice	1 391,29	5 632,78	40 941,87	29 295,19	42 333,16	34 927,97
TOTAUX	1 391,29	12 549,69	40 941,87	31 226,22	42 333,16	43 775,91
Résultats de clôture		11 158,40	9 715,65			1 442,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 391,29	12 549,69	40 941,87	31 226,22	42 333,16	43 775,91
RESULTATS DEFINITIFS		11 158,40	9 715,65			1 442,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-018 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-019 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	545 682,11		10 577,79		556 259,90	
Opérations de l'exercice	1 161 919,22	1 269 760,72	1 142 719,22	1 142 719,22	2 304 638,44	2 412 479,94
TOTAUX	1 707 601,33	1 269 760,72	1 153 297,01	1 142 719,22	2 860 898,34	2 412 479,94
Résultats de clôture	437 840,61		10 577,79		448 418,40	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 707 601,33	1 269 760,72	1 153 297,01	1 142 719,22	2 860 898,34	2 412 479,94
RESULTATS DEFINITIFS	437 840,61		10 577,79		448 418,40	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-020 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 718,81			227,28	3 718,81	227,28
Opérations de l'exercice	16 276,29	16 845,38	14 945,18	18 895,32	31 221,47	35 740,70
TOTAUX	19 995,10	16 845,38	14 945,18	19 122,60	34 940,28	35 967,98
Résultats de clôture	3 149,72			4 177,42		1027,70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 995,10	16 845,38	14 945,18	19 122,60	34 940,28	35 967,98
RESULTATS DEFINITIFS	3 149,72			4 177,42		1 027,70

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-021 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Georges MARTINOT

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Georges MARTINOT en tant que Président de séance.

Monsieur Georges MARTINOT, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	76 181,99				76 181,99	
Opérations de l'exercice	29 808,32	77 346,72	40 690,97	69 410,69	70 499,29	146 757,41
TOTAUX	105 990,31	77 346,72	40 690,97	69 410,69	146 681,28	146 757,41
Résultats de clôture	28 643,59			28 719,72		76,13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	105 990,31	77 346,72	40 690,97	69 410,69	146 681,28	146 757,41
RESULTATS DEFINITIFS	28 643,59			28 719,72		76,13

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2014, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-022 : REPORT DES RESULTATS 2014- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	517 892,74
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 250 557,43
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	180 949,49
Solde d'exécution cumulé :	- 69 607,94
Restes à réaliser au 31/12/14	
Dépenses d'investissement :	192 355,00
Recettes d'investissement :	67 130,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 69 607,94
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 125 225,00
Besoin de financement total :	194 832,94
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	300 285,42
Résultat antérieur :	517 892,74
Part affectée à l'investissement 2014 :	517 892,74
Total à reporter :	300 285,42

Décide, à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	69 607,94
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2015)	194 832,94
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	105 452,48

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-023 : REPORT DES RESULTATS 2014- LABORATOIRE D'ANALYSES

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	20 268,57
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 17 451,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 975,20
Solde d'exécution cumulé :	- 18 426,68
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 18 426,68
Besoin de financement total :	18 426,68
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	18 922,66
Résultat antérieur :	20 268,57
Part affectée à l'investissement 2014 :	17 451,48
Total à reporter :	21 739,75

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	18 426,68
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2015)	18 426,68
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	3 313,07

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-024 : REPORT DES RESULTATS 2014- SPANC

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	1 931,03
Résultat d'investissement antérieur reporté :	6 916,91
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	4 241,49
Solde d'exécution cumulé :	11 158,40
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	11 158,40
Excédent de financement total :	11 158,40
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 11 646,68
Résultat antérieur :	1 931,03
Total à reporter :	- 9 715,65

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	11 158,40
2) Report du déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	9 715,65

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-025 : REPORT DES RESULTATS 2014- LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : 142 015,48
(en investissement ligne 001)

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-026: REPORT DES RESULTATS 2014- LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	- 10 577,79
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 545 682,11
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	107 841,50
Solde d'exécution cumulé :	- 437 840,61
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 437 840,61
Besoin de financement total :	437 840,61
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	- 10 577,79
Total à reporter :	- 10 577,79

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	437 840,61
2) Report du déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	10 577,79

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-027: REPORT DES RESULTATS 2014- MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	3 946,09
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 718,81
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	569,09
Solde d'exécution cumulé :	- 3 149,72
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 149,72
Besoin de financement total :	3 149,72
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	3 950,14
Résultat antérieur :	3 946,09
Part affectée à l'investissement 2014 :	3 718,81
Total à reporter :	4 177,42

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	3 149,72
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2015)	3 149,72
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	1 027,70

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-028: REPORT DES RESULTATS 2014- HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2014,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	51 543,49
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 76 181,99
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/14	
Solde d'exécution de l'exercice :	47 538,40
Solde d'exécution cumulé :	- 28 643,59
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/14	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 28 643,59
Besoin de financement total :	28 643,59
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	28 719,72
Résultat antérieur :	51 543,49
Part affectée à l'investissement 2014 :	51 543,49
Total à reporter :	28 719,72

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2015 : (en investissement ligne 001)	28 643,59
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2015)	28 643,59
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2015 : (en fonctionnement ligne 002)	76,13

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-029: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Madame la Présidente, dans le cadre de son rapport, a présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis d'évoquer successivement :

- la situation financière de la Communauté de Communes
- les perspectives des dépenses et recettes pour le budget primitif 2015

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absent : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Sortie provisoire de Monsieur Gérard MOTTIN

N°2015-030: REDUCTION DE LOYERS- LOGEMENT DE MILHAC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Suite à son extension au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a intégré dans son actif, un bâtiment faisant office de restaurant et de logement sur la Commune de Milhac. Depuis 2010, la même personne est locataire du restaurant et de son logement contigu.

De mai 2010 à mars 2014, le locataire n'a pas pu utiliser une pièce du logement de Milhac, compte tenu de son insalubrité due à un défaut d'étanchéité de la toiture.

Compte tenu de cette malfaçon, il est proposé de consentir une réduction de loyer calculée au prorata de la surface insalubre, soit 11 m² sur 120,84 m², et sur la durée du désordre, soit de mai 2010 à mars 2014 inclus. Le montant total de réduction des loyers serait de 2 202,34 €.

La Communauté de Communes percevant les loyers du logement de Milhac depuis le mois de janvier 2013, il est proposé d'émettre un mandat afin de réduire :

- à hauteur de 146,82 €, chaque titre de recettes émis pour les loyers des mois de janvier 2013 à février 2014,
- à hauteur de 146,86 €, le titre de recettes émis pour le loyer du mois de mars 2014.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour, 3 votes contre (Madame Sylvette Belonie, Monsieur Jean-Claude Favory, Monsieur Christian Legrand) et 2 abstentions (Monsieur Jean-Louis Constant, pouvoir de Madame Sylvie Theulier à Monsieur Jean-Louis Constant) :

- valide la réduction de loyers pour le locataire du logement de Milhac, à hauteur de 2 202,34 € et dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN – Georges MARTINOT

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Sortie provisoire de Monsieur Georges MARTINOT

N°2015-031: SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Communautaire a la possibilité de sortir de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante.

Par délibération en date du 29 mars 2004, ce seuil a été fixé à 1 500 € TTC.

Les biens de faible valeur sont amortis en un an, l'année qui suit celle de leur acquisition, et sortis de l'actif l'année suivante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la sortie annuelle de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Georges MARTINOT

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Retour de Monsieur Gérard MOTTIN

N°2015-032: ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015- CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser un acompte de subvention de 23 774,00 € à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » (soit 89 152,00 € x 80% x 1/3) correspondant au tiers des 80% de la subvention prévue au budget prévisionnel 2015 présenté par l'association. Ce montant sera versé au 31 mars 2015.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve cette proposition de versement d'acompte de subvention au titre de l'année 2015 dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Retour de Monsieur Georges MARTINOT

N°2015-033: CONVENTION DE TRANSITION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : Nathalie DENIS

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 réservant la mise à disposition des services de l'État aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus et aux établissements publics de coopération intercommunale compétents dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'urbanisme permettant de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à un EPCI,

Vu l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales permettant, en dehors des compétences transférées, à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter d'un service commun,

Par délibération en date du 11 février 2015 (n°2015-002), le Conseil Communautaire a validé la création d'un service commun « Autorisation du Droit des Sols (ADS) ». Ce service débutera au 1^{er} mai 2015, pour être opérationnel au 1^{er} juillet 2015, date à laquelle ces dispositions entreront en vigueur pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées.

Afin de faciliter ce changement de gestion des autorisations d'urbanisme, l'Etat, avec ses services de la DDT, propose un accompagnement vers l'autonomie, aux structures appelées à instruire ces actes.

Cet accompagnement se traduit, au cours d'une phase transitoire, par un conseil et une assistance portant principalement sur les éléments suivants :

- information sur la constitution d'un centre instructeur,
- conseil pour l'organisation et le fonctionnement de centre instructeur,
- outils pour le pilotage et le suivi de l'activité du service.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Par ailleurs, durant cette phase transitoire, le service commun ADS pourra solliciter la DDT pour une assistance technique sur les dossiers « à enjeux ».

Cette période de transition de l'instruction entre la DDT et le service commun est formalisée dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) fixant les modalités de l'accompagnement de la Communauté de Communes par les services de l'Etat.

La convention détaille aussi les modalités de fin de mise à disposition des services de l'Etat et la gestion relative aux contentieux éventuels des dossiers en cours, les modalités d'assistance après la date du 1^{er} juillet 2015, ainsi que les obligations pour la transmission de données et de dossiers.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2015.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de transition entre l'Etat et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour l'accompagnement des demandes d'autorisations d'urbanisme, dans les conditions ci avant détaillées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-034: MODIFICATION DES STATUTS – PRISE DE COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Vu les orientations nationales, notamment la loi n°2009-1572 du 17/12/2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu le schéma directeur territorial d'aménagement numérique en date du 13/04/2012,

Vu l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créant une compétence de service public de communications électroniques qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à « établir et exploiter » des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

Vu l'article L 5214.27 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de transfert de compétence d'une commune membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à ce dernier,

Vu les statuts constitutifs en vigueur de la Communauté de Communes de Quercy Bouriane,

Le développement numérique des territoires représente un enjeu économique et sociétal considérable pour les prochaines décennies. Le déploiement des infrastructures et réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit ainsi que le développement des usages en matière de technologie de l'information et de communication sont autant de conditions indispensables au développement des territoires.

Pour atteindre pleinement cet objectif, il est indispensable de viser une équité territoriale en matière d'accès aux technologies de communications électroniques, et notamment un accès haut débit de qualité pour tous. C'est la cible première des collectivités lotoises ; elle traduit les attentes fortes exprimées par les foyers et les professionnels. Mais l'explosion des usages résidentiels et professionnels laisse augurer des besoins qui nécessiteront rapidement du très haut débit (plus de 30 Mbits/s).

Face au constat d'une desserte très hétérogène des territoires et à la stratégie des opérateurs de télécommunication qui focalisent leurs investissements sur les zones les plus rentables du territoire national, les collectivités doivent se mobiliser afin de pallier les carences de l'initiative privée et de garantir des déploiements sur l'ensemble de leur territoire.

Les évolutions législatives et réglementaires facilitent désormais l'intervention des collectivités locales dans un environnement juridique concurrentiel : l'article L 1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur permet de jouer pleinement leur rôle d'aménageur en matière d'infrastructures de communications électroniques, et le cas échéant de devenir opérateur et fournisseur de service en l'absence d'initiative privée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour favoriser la cohérence des initiatives publiques ainsi que leur bonne articulation avec les investissements privés, la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique incite les collectivités à élaborer un schéma directeur territorial d'aménagement numérique, outil de cadrage pour définir en concertation avec tous les acteurs un projet d'aménagement numérique pour leur territoire. Consécutivement à cette loi, l'État a engagé le plan national très haut débit à travers lequel il vise une couverture de 100% de la population en 2025. Le soutien financier de l'État aux déploiements d'infrastructures très haut débit par les collectivités est conditionné par l'établissement du schéma directeur.

Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique du Lot (SDAN) élaboré en 2012 a fixé la stratégie d'intervention pour permettre à tous d'accéder au très haut débit (30 Mbit/s) à l'horizon de 15 ans.

Pour préciser le projet, une étude d'ingénierie a été menée en 2014 dans le cadre d'un groupement associant le Département, la Fédération départementale d'énergies et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). En s'appuyant autant que possible sur des infrastructures existantes et en se conformant aux directives de la Mission nationale très haut débit et aux règles techniques validées par l'Autorité de régulation, le réseau fibre desservant la totalité du bâti lotois a été tracé et chiffré. La fibre optique pour tous étant hors des capacités d'investissement des collectivités dans un délai raisonnable, le projet retenu par le comité de pilotage combine différentes solutions technologiques. A l'issue d'une première phase de déploiement de cinq années, il vise à :

- fournir un accès haut débit de qualité (4 Mbits/s minimum) à l'ensemble des foyers lotois au moyen de différentes solutions technologiques,
- amorcer la construction du réseau très haut débit cible (plus de 100 Mbits/s) en installant la fibre optique jusqu'aux habitations dans les principales agglomérations du département,
- raccorder à la fibre optique une centaine de sites prioritaires (zones d'activités économiques, entreprises, éducation, santé, tourisme, etc.).

La mise en œuvre effective de ce scénario ne peut passer que par une collaboration et une contribution proportionnée de l'ensemble des collectivités lotoises. Il ressort des échanges entre ces collectivités que le schéma de gouvernance le mieux adapté nécessite la création d'une structure départementale prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

En conséquence, la Communauté de Communes doit se doter de la compétence « aménagement numérique » telle que définie à l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales puis adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement du Lot.

La compétence « aménagement numérique » se décline en 4 points :

- 1 : Conception du réseau,
- 2 : Construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques,
- 3 : Gestion des infrastructures,
- 4 : Exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques.

L'aménagement numérique objet du futur Syndicat Mixte comprendra deux étapes :

- Le projet opérationnel et la planification des travaux qui seront approuvés selon la règle de vote définie dans les statuts du futur syndicat,
- L'exploitation et la commercialisation du réseau construit qui seront confiées à un ou plusieurs opérateurs.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte aura également pour mission de favoriser, sur le territoire de ses membres et dans le champ de ses compétences, le développement des usages en matière de technologie de l'information et de la communication, et de Système d'Information Géographique.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'exercer la compétence « aménagement numérique » visée à l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales, comme détaillé ci avant,
- décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane par l'ajout d'un alinéa comme suit :

« A-COMPETENCES OBLIGATOIRES

1- Aménagement de l'espace :

4) alinéa 2

Aménagement numérique :

Conception et construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques, gestion des infrastructures, et exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques »,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-035: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, répondant aux conditions d'ancienneté et d'échelon requises, s'est présenté et a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, en mai 2014.

Afin de promouvoir cet agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu, et ce à compter du 1^{er} avril 2015.

Un avis a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2015,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-036: MODIFICATION DE LA COMMISSION TOURISME - ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE D'USSEL

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Commune d'Ussel a informé la Communauté de Communes de la démission de Madame Annie THEBAULT de son poste de conseillère municipale.

Madame Annie THEBAULT siégeant au sein de la commission « Tourisme » de la Communauté de Communes, il convient donc de la remplacer.

Sur proposition de la Commune d'Ussel, la candidature de Monsieur Jean-Paul DAVID est présentée au vote de l'Assemblée.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité élit Monsieur Jean-Paul DAVID, comme membre représentant la Commune d'Ussel, au sein de la Commission « Tourisme ».

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-037: MODIFICATION DE REPRESENTANT AU SEIN DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les membres actuels représentant la Commune d'Ussel au sein du Symictom du Pays de Gourdon, sont Madame Annie THEBAULT, en tant que titulaire, et Monsieur Bernard PEQUIN, en tant que suppléant.

Suite à la démission de Madame Annie THEBAULT du Conseil municipal d'Ussel, il convient de modifier cette représentation.

La candidature de Monsieur Jean-Paul DAVID est proposée au vote.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité élit Monsieur Jean-Paul DAVID, comme membre représentant la Commune d'Ussel, au sein du Symictom du Pays de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-038: VENTE A TERME DE TERRAINS AUPRES DE MONSIEUR JORIS DELPY

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Lors de sa séance du 20 avril 2011 (délibération n°2011-66), le Conseil Communautaire avait validé la vente d'un terrain de 4 623 m², situé à proximité de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre, à Monsieur Joris Delpy, en vue de l'implantation d'une pépinière.

Cette vente nécessitait un bornage par un géomètre et le prix au m² s'élevait à 12,00 €, suite à l'avis des domaines. Le document d'arpentage a été réalisé et le notaire a établi l'acte de vente. Malheureusement, l'acheteur potentiel n'a pas pu obtenir de financement auprès des banques qui ont jugé le prix trop élevé pour des terrains à usage agricole.

En conséquence, il a été consenti à Monsieur Joris Delpy, un prêt à usage à titre gratuit (délibération n° 2014-115 en date du 6 octobre 2014) des terrains pour en permettre l'entretien par la mise en culture des sols, et ce à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une durée de 6 mois renouvelable par délibération du Conseil Communautaire.

Le bornage de ces parcelles ayant engendré, pour la collectivité, des frais de géomètre à hauteur de 1 400 €, il était proposé d'en demander le remboursement à Monsieur Delpy.

Le Conseil Communautaire avait aussi validé que la Communauté de Communes, dans la perspective d'un soutien aux activités économiques, mettrait à profit ce délai de 6 mois pour proposer un dispositif d'accession à la propriété permettant à l'intéressé de pérenniser son activité sur ce site.

Après étude, et considérant que ces terrains bien que constituant une réserve foncière pour l'activité économique, au titre de la ZA de la Croix de Pierre, n'ont pas été aménagés par la collectivité et ne sont pas desservis par le réseau ERDF, la Conférence des Maires en date du 20/01/2015, a proposé de s'écarter de l'avis des domaines et de conclure une vente à terme. Le montant de cette vente à terme est de 23 115,00 € (soit un prix de 5,00€ le m²), sur une durée de 10 ans, avec 119 mensualités de 192.62 € et la dernière mensualité à hauteur de 193.22 €.

Ce contrat de vente sera réalisé devant notaire, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 23 votes pour et 21 votes contre (Monsieur Serge BAZIN, Monsieur Gérard GAYDOU, Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY, Michel CAMMAS, Jean- Louis CONSTANT, Jean-Pierre COUSTEIL, Monsieur Christian LALANDE, Madame Liliane LEMERCIER, Monsieur Patrice MAURY, Georgine MURRAY, Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE, Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT, Claude VIGIE, Fabienne CHARBONNEL, Bernard BORDE, Jean- Claude MAURY, Serge LAMOUREUX, Léon-Bernard CLAESEN, Marie-Chantal LAURENT, Marcel BETAÏLLE) :

- valide la conclusion d'une vente à terme, dans les conditions ci avant présentées, auprès de Monsieur Joris DELPY, pour parties des parcelles cadastrées sous les références A1209p, A 1210p et A 1474p sur la Commune de Gourdon, au lieu dit Croix de Pierre,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

N°2015-039: VENTE D'UN BATIMENT A LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane est propriétaire d'un bâtiment, cadastré section E n°1834, d'une superficie de 85m², situé Place de l'Eglise sur la Commune de Saint Germain du Bel Air.

La Commune de Saint Germain du Bel Air souhaite se porter acquéreur de ce bâtiment afin de créer un espace de stockage supplémentaire pour l'atelier, et de constituer une réserve foncière dans l'éventualité d'un projet de création d'un cabinet médical.

Au vu de l'estimation du service des domaines en date du 12/12/2014, le prix de vente est de 10 000,00€.

Les frais d'acte en sus, seront à la charge de la Commune de Saint Germain du Bel-Air.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Monsieur Patrick LABRANDE, Madame Jacqueline LEPOINT et Monsieur Thierry LEMPEREUR, élus pour la commune de Saint Germain du Bel Air ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente du bâtiment cadastré E n°1834 sur la Commune de Saint Germain du Bel-Air, d'une superficie totale de 85m², à la Commune de Saint Germain du Bel Air, pour un prix de 10 000, 00 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acheteur,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jean-Louis CONSTANT- Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Départ de Monsieur Jean-Louis CONSTANT

N°2015-040: AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION POUR L'ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le Transport à la Demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Général du Lot depuis 2007.

Par une délibération du 2 juillet 2014 (n°2014-096), le Conseil Communautaire validait la reconduction de la convention de délégation de compétence du service Transport à la Demande avec le Conseil Général du Lot.

Cette convention prévoit à son article 3 la possibilité de modifier la consistance des services après accord préalable du département et la signature d'un avenant.

Sur proposition du groupe de travail « Transport à la Demande » réuni le 23 septembre 2014, la Communauté de Communes a sollicité le Conseil Général pour modifier les liaisons du service comme précisé sur le document annexé.

Suite à l'accord du Conseil Général par délibération du 26 janvier 2015, il convient à présent de valider l'avenant n°1 à la convention d'exploitation pour l'organisation des services de Transport à la Demande.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 à la convention d'exploitation pour l'organisation des services de Transport à la Demande,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet :

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jean-Louis CONSTANT- Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT- Léon-Bernard CLAESEN

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Sortie provisoire de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2015-041: CONVENTIONS D'EXPLOITATION AVEC LES TRANSPORTEURS POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le Transport à la Demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par la Conseil Général du Lot. Il était assuré sur le territoire de la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention d'exploitation avec l'entreprise de transport de personnes Taxi JM Aulié jusqu'au mois de février 2014.

Par une délibération du 5 mars 2014 (n°2014-034), le Conseil Communautaire validait la mise en place d'une convention d'exploitation du service sur l'ensemble du territoire avec le transporteur « Taxi Gérard ».

Néanmoins, faute d'accord sur les conditions financières de l'exploitation du service, cette convention n'a pas été contractualisée.

Sur proposition du groupe de travail « Transport à la Demande », réuni le 23 septembre 2014, il a été décidé de lancer une consultation dans le but de relancer le service sur l'ensemble du territoire.

La consultation des entreprises de transport a été effectuée au 4^{ème} trimestre 2014 sur la base d'un cahier des charges définissant un zonage du territoire en 2 lots distincts et modifiant la consistance du service.

Après analyse des propositions reçues et sur proposition du groupe de travail, ayant reçu un avis favorable de la Conférence des Maires en date du 11 mars 2015,

Il convient de valider le choix des transporteurs retenus sur l'ensemble du territoire et de mettre en place des conventions d'exploitations (jointes en annexe) afin de détailler les conditions de la reprise du service sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises TAXI GERARD et VOYAGES CASTELNAU pour assurer le fonctionnement du service Transport à la Demande sur le territoire,
- valide la mise en place d'une convention d'exploitation avec les deux transporteurs retenus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 11 mars 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jean-Louis CONSTANT- Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

A été élu secrétaire de séance : Christian LEGRAND

Retour de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2015-042: RAPPORT DE PRESENTATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Christian LALANDE

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités gérant un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS).

Ce rapport (remis en séance) doit comprendre un certain nombre d'indicateurs, définis par les décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et n°2007-675 du 2 mai 2007, destinés à assurer la transparence et l'information des usagers.

Les données rassemblées dans le cadre du RPQS alimentent l'Observatoire des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (OSPEA). De plus, chaque Conseil Municipal des communes constituant la Communauté de Communes Quercy Bouriane doit être destinataire de ce rapport. Les informations doivent être mises à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport de présentation de la qualité du service d'assainissement non collectif, au titre de l'année 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP